

**LETTRE CIRCULAIRE 58/2003**  
**4 septembre 2003**

**15<sup>e</sup> REUNION DE LA CHRIS**  
**BHI, Monaco, du 10 au 13 juin 2003**

- Réf:    1)       Lettre circulaire du BHI 54/2002, du 18 novembre 2002  
          2)       Lettre circulaire du BHI 40/2003, du 20 juin 2003  
          3)       Lettre circulaire du BHI 42/2003, du 24 juin 2003

Monsieur le Directeur,

Le compte rendu final de la 15<sup>e</sup> réunion de la CHRIS organisée au BHI (Monaco), du 10 au 13 juin 2003, ainsi que l'ensemble des documents se rapportant à cette réunion sont accessibles sur la page CHRIS du site Web de l'OHI<sup>1</sup> ([www.ihom.fr/COMMITTEES/CHRIS/CHRIS/CHRIS15/CH15Minutes.pdf](http://www.ihom.fr/COMMITTEES/CHRIS/CHRIS/CHRIS15/CH15Minutes.pdf)). La réunion était placée sous la présidence de M. Ole BERG (Danemark). Vous trouverez en **Annexe A** la liste d'actions résultant de cette réunion, ainsi que des précisions sur l'avancement des travaux. L'attention des Etats membres est attirée sur les principaux points suivants :

Mécanisme de liaison OHI-parties prenantes (voir Section 4.2 du compte rendu)

A la suite d'une demande du BHI visant à préparer des directives devant être utilisées et suivies par le secteur privé, en coopération avec l'OHI, à partir d'un document présenté à la 3<sup>e</sup> réunion du SPWG (Lima, Pérou, mai 2003), la 15<sup>e</sup> réunion de la CHRIS a préparé un document intitulé « *A CHRIS proposal/discussion document on liaison mechanisms and guidelines for accredited organisations* » pour examen et développement plus approfondi par le SPWG. Dans ce document, deux modèles organisationnels possibles (un comité consultatif unique ou une série d'ONG) ont été identifiés pour les liaisons externes de l'OHI (voir annexe E du compte rendu). Ceux-ci ont été présentés à la réunion « 2003 IHO-Industry days » tenue au BHI, les 16 et 17 juin. Les participants de cette dernière réunion et à la 15<sup>e</sup> réunion de la CHRIS ont préféré le 2<sup>e</sup> modèle qui permet aux organisations accréditées d'être en liaison directe avec les organes de l'OHI, étant donné qu'on a estimé peu probable d'obtenir une seule vue ou une seule position à partir d'un très large éventail d'intérêts. Les conclusions de la 15<sup>e</sup> réunion de la CHRIS ont été portées à l'attention du président du SPWG via la lettre 3/2003 de la CHRIS<sup>2</sup>, du 18 juin 2003.

Travaux de la CHRIS (voir Section 5 du compte rendu)

La 15<sup>e</sup> réunion de la CHRIS a mis au point un modèle de plan de travail de la CHRIS qui a par la suite été complété par les six présidents des GT, c'est-à-dire du TSMAD, du C&SMWG, du DPSWG, du SNPWG, du CSPCWG et du HGMIO. Ce document (voir Annexe F du compte rendu), qui fournit un programme détaillé des activités de la CHRIS et de ses GT, conformément au programme de travail de l'OHI en vigueur, sera mis sur la page CHRIS du site Web de l'OHI et sera révisé lors de chaque réunion annuelle de la CHRIS. Afin de fournir

---

<sup>1</sup> Toutefois, des exemplaires numériques et/ou papier du compte rendu final pourront être obtenus sur demande auprès du BHI ([info@ihb.mc](mailto:info@ihb.mc)).

<sup>2</sup> La Lettre de la CHRIS 3/2003 se trouve sur la page CHRIS du site Web de l'OHI ([www.ihom.fr/COMMITTEES/CHRIS/CHRIS/CHLET3-2003.pdf](http://www.ihom.fr/COMMITTEES/CHRIS/CHRIS/CHLET3-2003.pdf))

une meilleure structure à l'appui des travaux de la CHRIS, la réunion a également adopté des instructions concernant la soumission des propositions à la CHRIS et aux GT, y compris de directives pour l'établissement des priorités (voir Annexe G du compte rendu).

#### Cohérence en matière d'ENC (voir Section 5.2 du compte rendu)

La 15<sup>e</sup> réunion de la CHRIS a discuté d'un document IC-ENC décrivant un certain nombre d'incohérences entre les ENC produites par divers SH (en terme d'échelle de compilation, d'attribution de bande d'utilisation, d'utilisation de l'attribut SCAMIN de la S-57 etc.). Ces incohérences qui provoquent une certaine confusion et une certaine insatisfaction parmi les utilisateurs, menacent donc la viabilité et le développement des ENC officielles. La réunion a donc fait des recommandations en vue de parvenir à une plus grande cohérence en matière d'ENC, à travers le monde, et a convenu que les questions soulevées étaient fondamentales. Le TSMAD et le C&SMWG ont donc été chargés de revoir ces recommandations et de formuler des instructions appropriées afin de permettre leur mise en oeuvre. Ces instructions seront ensuite mises à disposition dans la section « Encoding » du Bulletin du site Web de l'OHI et l'attention des EM sera attirée sur leur existence et sur leur importance, sous couvert d'une LC.

#### TSMAD et S-57 (voir Section 6.1 du compte rendu)

Le président du TSMAD a expliqué que l'élaboration de l'édition 4.0 de la S-57 prenait plus de temps que prévu, en raison de plusieurs changements majeurs dans la nouvelle édition, comme par exemple l'alignement sur les normes ISO/TC211 et l'admission de nouveaux types de données (données matricielles, données rastrées, données tridimensionnelles, etc.), et qu'une date d'introduction réaliste de l'édition 4.0 de la S-57 serait 2006 au plus tôt. Etant donné que dans le programme de travail actuel de l'OHI, la date mentionnée est 2004, les EM ont été informés de la nouvelle date retenue, sous couvert de la LC 42/2003. La réunion a également convenu de demander l'avis des Etats membres quant à la détermination d'une date au-delà de laquelle les ENC conformes à l'édition 3.0 de la S-57 – "Spécification de produit pour les ENC" ne seraient plus produites ou utilisées ; seules les ENC de l'édition 3.1 de la S-57 seraient utilisées, à compter de cette date. Ceci a été fait sous couvert de la LC 40/2003.

Le président actuel du TSMAD, le Dr. Christopher DRINKWATER (Royaume-Uni), présentera sa démission en octobre 2003. La 15<sup>e</sup> réunion de la CHRIS a vivement remercié le Dr. DRINKWATER, pour sa remarquable contribution, en tant que président du TSMAD (et de GT antérieurs), au développement de la cartographie électronique et des normes relatives aux données associées, au cours des quatorze dernières années, au moins. Au nom de l'ensemble des EM de l'OHI, le Comité de direction du BHI souhaite s'associer à ces remerciements.

La 15<sup>e</sup> réunion de la CHRIS a approuvé la sélection de M. Michael BROWN (USA) qui assumera les fonctions de nouveau président du TSMAD.

#### C&SMWG, S-52 et bibliothèque de présentation (PL) (voir Section 6.2 du compte rendu)

Le président du C&SMWG a indiqué que la publication des nouvelles éditions de l'Appendice 2 à la S-52 "Spécifications pour les couleurs et les signes conventionnels des ECDIS" et de son Annexe A "Bibliothèque de présentation de l'OHI" était prévue pour octobre 2003, dans le cadre de la Tâche 3.1.1 du programme de travail de l'OHI 2003-2007. La nouvelle PL contiendra notamment une description, sous forme de texte, de tous les signes conventionnels de l'OHI pour les ECDIS, et des procédures d'étalonnage des couleurs pour affichages sur panneaux plats, ainsi qu'un modèle de tableau en trois couleurs amélioré et d'utilisation plus facile, en remplacement de l'actuel modèle de tableau en cinq couleurs. La 15<sup>e</sup> réunion de la CHRIS a approuvé la recommandation visant à déclarer valable la nouvelle édition de la Bibliothèque de présentation de la S-52 à compter de sa date de parution, ce qui signifie que tous les nouveaux ECDIS homologués après cette date devront utiliser la PL révisée. Par ailleurs, la nouvelle PL sera obligatoire pour tous les ECDIS vendus après 2005. Le BHI informera le Comité de la sécurité maritime de l'OMI (MSC) de ces nouvelles éditions, étant donné qu'il est fait référence à l'App. 2 de la S-52, en tant que note de bas de page, dans les normes de fonctionnement des ECDIS de l'OMI.

Le président du C&SMWG a suggéré que la S-52 et ses trois appendices soient réduits de manière significative dans leur portée et dans leur volume, et qu'en dernier lieu, la S-52 soit essentiellement limitée à la spécification des aspects relatifs à l'affichage des ECDIS. A cet effet, un groupe ad hoc a été établi par la 15<sup>e</sup> réunion de la

CHRIS, et ce groupe devrait rendre compte de ses conclusions et recommandations à la 16<sup>e</sup> réunion de la CHRIS.

TAWG, DPSWG et dispositif de sécurité de l'OHI pour les ENC, (S-63) (voir Sections 6.3 et 7 du compte rendu)

Il a été signalé que M. Michael CASEY renonçait à ses fonctions de président du TAWG, en raison de son changement d'activité au Service hydrographique canadien et de son départ à la retraite prévu dans l'année à venir. M. CASEY avait par ailleurs suggéré que le TAWG dont le mandat était pratiquement achevé soit dissout et que toutes les tâches restant à accomplir soient confiées à un autre GT. Etant donné que l'une des principales activités du TAWG consiste à superviser l'élaboration de la Version 1 du dispositif de sécurité de l'OHI pour les ENC, par le biais de son groupe consultatif sur la structure de protection des données (DPSAG), la 15<sup>e</sup> réunion de la CHRIS a décidé de dissoudre le TAWG et de faire du DPSAG un GT qui dépende directement de la CHRIS, rebaptisé « Groupe de travail sur la structure de protection des données » (DPSWG). Le mandat du DPSWG constitue l'Annexe J du compte rendu.

Le comité de direction du BHI souhaite s'associer aux félicitations que la 15<sup>e</sup> réunion de la CHRIS a adressé à M. CASEY pour ses travaux et pour son action à la tête du TAWG.

La version 1.0 du dispositif de sécurité de l'OHI pour les ENC qui doit être publiée en tant que S-63, est maintenant pratiquement achevée. Conformément à la décision des EM (voir LC 66/2002), le BHI agira en tant qu'administrateur du dispositif de sécurité de la norme S-63. Les EM seront informés de la mise à disposition de la S-63. Afin de prévoir une stabilité dans la mise en œuvre de la S-63, la 15<sup>e</sup> réunion de la CHRIS a décidé que la Version 1.0 du dispositif de sécurité de l'OHI serait gelée pendant une période de deux ans.

SNPWG (voir Section 6.4 du compte rendu)

La 15<sup>e</sup> réunion de la CHRIS a approuvé le mandat révisé du SNPWG (voir Annexe K du compte rendu), limitant l'objectif du GT à l'élaboration de directives en vue de la préparation des publications nautiques, dans un format numérique compatible avec les ECDIS.

En vue d'accélérer le développement des spécifications/directives relatives aux publications nautiques pour les ECDIS, conformément au mandat du SNPWG, une plus large participation des EM au sein de ce GT est encouragée, notamment avec l'action de représentants ayant une bonne connaissance de la norme S-57. La composition actuelle du SNPWG est indiquée dans le Doc. CHRIS15-6.4A, accessible sur la page CHRIS du site Web de l'OHI.

La plupart des actions confiées au BHI et résultant de la 15<sup>e</sup> réunion de la CHRIS ont été achevées. Il est demandé aux responsables des actions restant à accomplir de prendre les mesures nécessaires à cet effet, dans les meilleurs délais.

Il est prévu que la 16<sup>e</sup> réunion de la CHRIS aura lieu du 28 au 31 mai 2004, dans les locaux du Service hydrographique canadien d'Ottawa, immédiatement après la Conférence hydrographique canadienne de 2004.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

*(original signé)*

Contre-amiral Kenneth BARBOR  
Directeur

P.J. : - Annexe A Liste d'actions résultant de la 15<sup>e</sup> réunion de la CHRIS

**Page intentionnellement laissée en blanc**

LISTE D' ACTIONS RESULTANT DE LA 15<sup>e</sup> REUNION DE LA CHRIS

ACTION	POINT DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	ACTION(S)	ETAT
1	3 & 15	Echelles de compilation pour les bases de données relatives aux cartes électroniques	<b>Le Canada</b> devra présenter la proposition pour examen à la prochaine réunion de la Commission hydrographique USA-Canada et faire une recommandation à une date ultérieure. Ceci permettra d'examiner les principes de cohérence en matière d'ENC (Doc. CHRIS15-5.2A) et les résultats de la réunion du TSMAD d'octobre 2003 (suivi du point 4 de l'ordre du jour de la 14 <sup>e</sup> réunion de la CHRIS).	A faire
2	4.2 & 8	Mécanismes de liaison OHI/ parties prenantes	<b>Le président de la CHRIS</b> devra envoyer le document intitulé " <i>A CHRIS proposal/discussion document on liaison mechanisms and guidelines for accredited organisations</i> " (préparé par la 15 <sup>e</sup> réunion de la CHRIS) pour examen et développement plus approfondi par le SPWG et le soumettre aux « 2003 IHO Partnership Days ».	<b>Fait</b> (lettre CHRIS 3/2003)
3	5	Plan de travail de la CHRIS	.1 <b>Le président de la CHRIS et les présidents des GT</b> devront compiler un plan de travail de la CHRIS à l'aide des modèles approuvés ( <i>plan de travail de la CHRIS - Version 1.2</i> ), en vue de son inclusion dans le compte rendu de la réunion.  .2 <b>Le Canada</b> devra préparer des modèles en vue d'un « rapport sur la progression » et d'une « note de modification », ainsi que l'ordinogramme associé afin de refléter le texte adopté.	.1 <b>Fait</b> (LC 58/2003)  .2 A faire
4	5.1	ENC imprimées	<b>Les USA</b> devront 1) effectuer une enquête auprès du secteur privé, sur ce point; 2) fournir le meilleur échantillon de ce qui peut être produit; et 3) inviter le secteur privé à décrire ce qui pourrait être nécessaire (en plus de l'actuelle spécification de produit pour les ENC) à l'appui du concept, puis soumettre à l'examen de la CHRIS une proposition plus élaborée, lors de la 16 <sup>e</sup> réunion de la CHRIS ou avant cette dernière.	En cours
5	5.2	Cohérence en matière d'ENC	.1 <b>Le TSMAD et le C&amp;SMWG</b> devront revoir les recommandations contenues dans le Doc. CHRIS15-5.2A ainsi que formuler et adopter des instructions appropriées afin que leur application soit possible (voir détails dans la Section 5.2).  .2 <b>Le BHI</b> devra ensuite 1) rendre ces instructions accessibles dans la section « Encoding Bulletin » du site Web de l'OHI; et 2) attirer l'attention des Etats membres de l'OHI sur leur existence et sur leur importance, au moyen d'une LC.	.1 En cours  .2 A faire

6	5.3	Harmonisation des ENC/S-57 et des DNC/DIGEST	<b>Le TSMAD</b> devra continuer d'assurer la liaison et la supervision en ce qui concerne l'harmonisation IHO/DGIWG, dans le cadre des activités de développement de l'édition 4.0 de la S-57.	En cours
7	5.4	Représentation des ESSA, PSSA et ATBA	.1 <b>Le CSPCWG</b> (en consultation avec le TSMAD et avec le C&SMWG) devra réviser les travaux déjà entrepris par l'ancienne CSC, en vue de fournir une représentation des ESSA, PSSA et ATBA sur les cartes papier, pouvant être compatible avec les ENC et les ECDIS. Ensuite:  .2 <b>Le C&amp;SMWG</b> (en consultation avec le CSPCWG et avec le TSMAD) devra examiner les prescriptions en vue d'établir des signes conventionnels cohérents pour les ECDIS et de proposer des solutions appropriées.  .3 <b>Le TSMAD</b> (en consultation avec le CSPCWG et avec le C&SMWG) devra déterminer les prescriptions relatives à la S-57 pour encoder les ESSA et les PSSA et proposer des solutions appropriées.	.1 En cours  .2 En cours  .3 En cours
8	5.6	Nouveaux signes conventionnels pour les cartes INT	<b>Le CSPCWG</b> (en consultation avec le C&SMWG et avec le TSMAD ) devra élaborer des signes conventionnels pouvant être compatibles avec les ENC et les ECDIS, afin de représenter les parcs éoliens offshore ainsi que les ATBA dans lesquelles les activités sont déconseillées, à partir de la proposition contenue dans le Doc. CHRIS15-5.6A.	En cours
9	6.1	TSMAD Plan de travail, avancement de la S-57, et président du TSMAD	.1 <b>Le BHI</b> devra publier une LC demandant l'avis des EM sur la détermination d'une date au-delà de laquelle les ENC conformes à l'Édition 3.0 de la S-57 – « Spécification de produit pour les ENC » ne seront plus produites ou utilisées. La LC récapitulera l'état des éditions 3.0, 3.1 et 4.0 de la S-57.  .2 <b>Le TSMAD</b> devra inclure dans son plan de travail un nouvel élément de travail 2.9: <i>Édition 4.0 – Production de cartes papier</i> , avec une « moyenne » priorité (MP).  .3 <b>Le BHI</b> publiera une LC afin d'informer les EM que l'introduction de l'édition 4.0 de la S-57 sera reportée et que ceci aura un impact sur le programme de travail de l'OHI approuvé.  .4 <b>Le TSMAD</b> devra noter que l'élément de travail 2.7 <i>Spécification pour le contenu des données bathymétriques/hydrographiques</i> devra essentiellement porter sur la définition du contenu d'un levé hydrographique et sur un modèle de contenu à l'appui.  .5 <b>Le BHI</b> devra, lors de l'envoi du compte rendu de la 15 <sup>e</sup> réunion de la CHRIS aux EM, annoncer la sélection de M. Mike BROWN (USA) en tant que président élu du TSMAD, et remercier le Dr Chris Drinkwater, en sa qualité de président sortant, pour sa contribution au développement de la cartographie électronique et des normes relatives aux données associées, au cours des 14 dernières années, au moins.	.1 <b>Fait</b> (LC 40/2003)  .2 <b>Fait</b> (LC 58/2003)  .3 <b>Fait</b> (LC 42/2003)  .4 <b>Fait</b>  .5 <b>Fait</b> (LC 58/2003)

10	6.2	Nouvelles éditions des spéc. Pour les couleurs et les signes conven., et de la PL. Révision de la S-52, et du plan de travail du C&SMWG	<p>.1 <b>Le BHI</b> devra informer les EM, dans une LC, des modifications proposées aux couleurs et aux signes conventionnels, (publication prévue pour octobre 2003 de l'Ed. 4.2 de l'App. 2 de la S-52 et de l'Ed. 3.3 de la PL de l'OHI).</p> <p>.2 <b>Le BHI</b> devra informer l'OMI des modifications à apporter aux normes de l'OHI à l'appui des normes de fonctionnement des ECDIS de l'OMI (référence dans la note en bas de page).</p> <p>.3 <b>Le GT ad hoc de la CHRIS</b> (C. Andreasen, H. Hecht, M. Jonas, C. Drinkwater, M. Poulin, et L. Alexander) devra réviser la S-52, c'est-à-dire la partie principale, l'App.1, l'App.2 et l'App.3, afin de réduire sa portée et son volume, notamment en supprimant les aspects « opérationnels » concernant la mise à jour et en transférant le glossaire des termes relatifs aux ECDIS (App.3) dans le Dictionnaire hydrographique (S-32). Les USA (NIMA) et le C&amp;SMWG devront tout particulièrement réviser l'App.1 et l'App.2, respectivement.</p> <p>.4 <b>Le C&amp;SMWG</b> devra inclure un nouvel élément de travail dans son plan de travail afin d'aligner la bibliothèque de présentation sur la norme 19117 de l'ISO/TC211 "Portrayal", en lui accordant une « moyenne » priorité (MP).</p>	<p>.1 <b>Fait</b> (LC 58/2003)</p> <p>.2 A faire</p> <p>.3 En cours</p> <p>.4 A faire</p>
11	6.3	Dispositif de sécurité de l'OHI et statut du DPSAG	<p>.1 <b>Le BHI</b> devra informer les EM, par LC, que la 1<sup>ère</sup> version du dispositif de sécurité de l'OHI sera gelée pendant deux ans.</p> <p>.2 <b>Le BHI</b> devra annoncer, lors de l'envoi du compte rendu de la 15<sup>e</sup> réunion de la CHRIS aux EM, que le TAWG a été dissout et que le Groupe consultatif sur la structure de protection des données est désormais un GT qui dépend directement de la CHRIS (Groupe de travail sur la structure de protection des données - DPSWG), avec un mandat révisé.</p>	<p>.1 <b>Fait</b> (LC 58/2003)</p> <p>.2 <b>Fait</b> (LC 58/2003)</p>
12	6.4	Mandat du SNPWG	<b>Le BHI</b> devra informer les EM, lors de l'envoi du compte rendu de la 15 <sup>e</sup> réunion de la CHRIS, que le mandat du SNPWG a été amendé, et devra encourager la participation des EM au SNPWG.	<b>Fait</b> (LC 58/2003)
13	6.5	Normes relatives aux AN internationaux	<b>Le CSPCWG</b> devra inclure un nouvel élément dans son plan de travail afin de réviser la prescription relative à la normalisation des Avis aux navigateurs internationaux, en lui accordant une « moyenne » priorité (MP).	<b>Fait</b> (LC 58/2003)
14	15	Statut juridique des cartes électroniques	<b>Le BHI</b> devra produire les versions française et espagnole du Doc. CHRIS15-15.1A (mises en forme par la CHRIS et par les présidents du TSMAD, lors de la 15 <sup>e</sup> réunion de la CHRIS) et les publier sur le site Web de l'OHI en anglais, français et espagnol, aux fins de référence.	<b>Fait</b> (voir page ECDIS sur le site Web)

**Page intentionnellement laissée en blanc**